

Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot**Morin (François) - Tome III**

Morin (François), chef des réfractaires de la Mayenne dans les dernières années de l'Empire, est né à Voutré le 5 septembre 1789. Appelé sous les armes en 1808, malgré la loi qui l'exemptait comme frère d'un soldat mort sous les drapeaux, il s'associa avec quelques jeunes gens de sa classe et débuta en jouant de mauvais tours aux gendarmes et à la garde départementale que le préfet avait mise à leurs troussees. On leur appliqua la loi des otages : leurs parents, leurs parrains et marraines (!) subirent la prison. Morin fit sa soumission à Laval, et, après avoir passé par vingt-sept prisons, fut incorporé dans un régiment composé en partie de réfractaires. Il s'évada avec quinze camarades à la fin de 1809. Arrivé au pays, il vit sa bande s'augmenter et ce furent deux cent cinquante-quatre voix qui l'acclamèrent comme chef sous les noms de *Bon-Dessein* ou *Sans-Façon*. Les réfractaires étaient devenus bien plus nombreux en 1812 dans les cantons de Sainte-Suzanne, Bais, Sillé, Brûlon. Ils ne cherchaient point l'occasion de se battre, mais inquiétaient vivement par la rapidité de leur déplacement les 10.000 hommes chargés de les traquer, sous les ordres du général Henry et du colonel de gendarmerie Cavalier, pour le détachement établi à Saint-Pierre-sur-Orthe. La population leur était favorable et sympathique.

L'Empereur s'alarma de ce mouvement qui pouvait se propager. Il prescrivit les mesures de répression les plus odieuses. Le jeune Janvier, de Saint-Georges-sur-Erve, pris au hameau de Villaut, fut fusillé sous les yeux de sa mère que l'on contraignit d'assister au supplice de son fils ; on mit à prix la tête des réfractaires ; ceux qu'on arrêta furent passés par les armes ; les personnes soupçonnées de les assister ou de ne pas les dénoncer eurent la prison et des amendes. Pendant ce temps-là, les bandes sillonnaient la Mayenne et la Sarthe ; de leur centre de ralliement elles se portaient à Bierné, Craon, Tassé, Coulans, Chassillé, Ballon, Viré, Joué, Soulgé, etc.

Enfin Morin, à qui le préfet de la Mayenne avait envoyé un parlementaire pendant sa première équipée, qui avait tenu le préfet de la Sarthe au bout de son fusil un jour qu'il venait visiter le pays, fut avisé le 25 août 1813 que ce dernier fonctionnaire lui demandait une entrevue. Elle eut lieu à Viré. Morin s'engagea à rentrer dans l'ordre, à condition que ni lui ni ses camarades ne seraient tenus au service militaire, et qu'ils choisiraient leur résidence sous la surveillance de la police en dehors de la Mayenne, de la Sarthe et du Maine-et-Loire. On leur donna des passe-ports pour la Somme ; mais à Auxerre ils furent arrêtés, jetés en prison, puis transférés à Pierre-Châtel, et de là à Marseille et mis au cachot. François Morin eut le privilège d'un réduit souterrain où les rats lui faisaient une guerre acharnée. Rendu à la liberté à la chute de l'Empire, il revint à Voutré où il apprit que son père était mort en prison, quitta de nouveau la charrue pour s'engager volontaire pendant les Cent-Jours, s'enrôla sous la Restauration, fit la guerre d'Espagne, reçut la croix et le brevet de capitaine au 13^e de ligne et, réformé sans traitement sous le gouvernement de Juillet, se retira au Mans où il épousa la fille d'un ancien Chouan, M^{lle} Bourdin. Il est mort, entouré de l'estime générale, le 27 septembre 1859. Ses *Mémoires* ont été publiés par M. le comte C.-R. de Montesson (Le Mans, 1876). Un romancier contemporain, Gilbert-Augustin Thierry, a publié un roman intitulé *Le Capitaine Sans-Façon*. C'est une peinture, dans le genre fantaisiste et fantastique particulier à cet auteur, des aventures de Morin et du schisme manceau de la Petite-Église.